



**Julien Turreille** sur la vulnérable démocratie américaine *Page B 2*

**Michel David** sur l'héritage de René Lévesque, 30 ans après sa mort *Page B 3*

La fascination pour l'effet placebo, une thérapie atypique étonnamment efficace *Page B 6*

# PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017



Le député Guy Ouellette, mardi, avant de prononcer une déclaration à l'Assemblée nationale à propos de son arrestation par l'Unité permanente anticorruption (UPAC).

## Quelle immunité parlementaire ?

Le cas de Guy Ouellette soulève des questions au sujet du concept

MARIE-MICHÈLE SIOUI  
Correspondante parlementaire  
à Québec

Des fuites médiatiques. Un élu arrêté et détenu pendant des heures; sa maison fouillée et son bureau au parlement, perquisitionné. L'affaire ne se déroule ni à l'Assemblée nationale du Québec ni en 2017. Les événements ont plutôt eu lieu en 2008, à Londres, et ils ont à l'époque lancé de sérieux débats sur l'immunité parlementaire.

Damian Green, un conservateur aujourd'hui vice-premier ministre, était alors porte-parole de l'opposition en matière d'immigration. Quand il a été arrêté, on lui reprochait d'avoir activement tenté de persuader un fonctionnaire de révéler des informations officielles et confidentielles en provenance des bureaux du ministère de l'Intérieur.

Son histoire — il va sans dire — se rapproche en plusieurs points de celle du député de Chomedey, Guy Ouellette, exclu du caucus libéral et de son siège de président de la Commission des institutions au lendemain de son arrestation par l'Unité permanente anticorruption (UPAC), le 25 octobre.

L'élu québécois a été arrêté, interrogé puis relâché sans être accusé. L'opération qui a mené à son arrestation concerne « le vol et la diffusion illégale » de documents policiers, vraisemblablement liés à l'enquête Mächurer sur le financement politique et l'octroi de contrats publics — une opération qui s'intéresse notamment à l'ex-premier ministre Jean Charest et à l'ex-argentier libéral Marc Bibeau.

**Du matériel saisi, l'immunité parlementaire brandie**

Dans une ronde de six perquisitions, l'UPAC a fouillé l'appartement de Québec et la voiture du député; elle confirme avoir en sa possession, « dans une salle d'exhibé [pièces à conviction] », le matériel informatique qui a été saisi.

Une fois les données extraites et le matériel placé sous scellé, « l'UPAC avisera le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, qu'il bénéficiera de 15 jours pour invoquer un privilège parlementaire », a déjà annoncé le porte-parole de l'organisation, Anne-Frédéric Laurence. En date de vendredi, l'avis n'avait toujours pas été envoyé.

Mais cela n'empêche pas Jacques Chagnon de préparer sa riposte. « C'est du matériel de l'Assemblée nationale. [...] Ça n'appartient pas au parlementaire », a-t-il répété au cours de la semaine. Il s'est dit prêt à saisir les tribunaux de l'affaire si l'UPAC persiste. Et c'est précisément ce qui arrivera s'il invoque l'immunité parlementaire, atteste déjà l'UPAC.

« L'épée de Damocles » au-dessus de la tête de Guy Ouellette, désormais relégué au recoin du Salon bleu où s'assoient les indépendants, pourrait rester suspendue bien longtemps. L'affaire Donahoe (1993) et l'arrêt Vaid (2005), au Canada, comme l'arrêt Chaytor (2010) au Royaume-Uni, en sont les meilleurs témoins: les questions d'immunité parlementaire captivent jusqu'aux juges des cours suprêmes.

La « tendance moderne » des tribunaux « est au rétrécissement de l'immunité parlementaire », observe le professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke Maxime St-Hilaire. Mais un réexamen de l'application et de la portée du privilège parlementaire est inévitable, ajoute Patrick Taillon, de la Faculté de droit de l'Université Laval. Les téléphones et ordinateurs portables sont-ils des extensions du bureau du député? « Je pense que la question se pose très sérieusement », répond le professeur titulaire.

**Immunité civile, et non pénale**

L'immunité parlementaire fait du Salon bleu et des salles de commissions parlementaires des endroits où un député peut s'exprimer librement, sans « aucune restriction à la liberté d'expression » et sans risque d'être poursuivi, rappelle l'ex-président de l'Assemblée nationale Jean-Pierre Charbonneau. L'immunité est civile, sauf dans cette exception concernant la liberté de parole, puisqu'elle protège les élus contre les poursuites criminelles, en diffamation ou propagande haineuse, notamment. « L'autre exception prévoit que les policiers doivent obtenir l'autorisation du président de la Chambre pour procéder à l'arrestation d'un parlementaire ou à une perquisition sur les lieux du parlement », explique le professeur St-Hilaire.

« Ce n'est [donc] pas parce qu'on a affaire à du matériel, ordinateur ou téléphone fourni par le Parlement, à même les budgets parlementaires, que ça relève de cette immunité et qu'il faut l'autorisation du président », dit-il. L'affaire Boulérice — sur les envois postaux effectués par le Nouveau Parti démocratique, et sur laquelle il a travaillé — l'illustre à son avis. « [Le jugement] confirme que ce n'est pas parce que quelque chose relève du budget parlementaire que ça relève du privilège, et donc des immunités parlementaires », fait-il valoir.

Patrick Taillon suggère plutôt de revenir aux enjeux de l'affaire Donahoe, dans laquelle la Cour suprême a attesté que le président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse — Arthur Donahoe — pouvait refuser de lais-

ser entrer des caméras vidéo dans l'enceinte qu'il présidait, en vertu du privilège parlementaire. « On a tranché que la caméra était l'équivalent du compte-rendu papier », estime le professeur Taillon. « Avant, les députés avaient des papiers dans des classeurs. Si [ça avait été le cas avec Guy Ouellette], l'UPAC n'aurait jamais pu y avoir accès sans l'autorisation préalable du président, et le président s'y serait probablement opposé », avance-t-il.

Maxime St-Hilaire n'est pas de cet avis. « Si ce n'était pas sur les lieux du parlement, normalement, il n'y a pas d'autorisation à demander. M. Ouellette était assujéti au droit commun, comme tout le monde », croit-il. Qu'en pense le Bureau de l'Assemblée nationale? « Le président a pris cette question en délibéré et se prononcera prochainement sur le sujet », répond sa conseillère en communication, Julie Champagne.

**Outrage ou arrestation illégale ?**

Là où les juristes se rejoignent, c'est sur leurs questionnements quant à la validité des techniques utilisées par l'UPAC, et qui ont eu pour effet d'expulser Guy Ouellette du siège de président de la Commission des institutions — celle-là même à laquelle l'UPAC doit rendre des comptes. Le corps policier a « obstrué le travail parlementaire »: elle s'est ingérée « dans le fonctionnement quotidien de l'Assemblée » en piégeant (ou en appâtant) Guy Ouellette afin qu'il sorte de la salle de commission où il se trouvait dans l'après-midi du 25 octobre, croit Patrick Taillon. « En faisant ça, ils ont fait un outrage au Parlement », dit-il. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les textos envoyés à l'élu pour qu'il rejoigne des policiers à Laurier-Station, où il a été arrêté, auraient été l'équivalent de galoper, à cheval, vers le parlement pour demander au président d'en sortir, illustre-t-il. « Je m'interroge sur la légalité de l'arrestation [de Guy Ouellette] sans mandat », a aussi dit Maxime St-Hilaire. Chose certaine, le dossier contre Guy Ouellette « mourra » si l'UPAC se rend compte qu'elle a fait des erreurs, avance Patrick Taillon.

Dans le cas de Damian Green, le dossier est bel et bien « mort ». Faute de preuves suffisantes, et parce que la sécurité nationale n'avait pas été mise à risque par les fuites auxquelles le porte-parole de l'opposition était associé, l'affaire ne s'était tout simplement pas rendue devant les tribunaux. Le dossier, à Londres, avait été clos avant les élections. Ici, le décompte est lancé d'ici le scrutin d'octobre 2018.

COP23

## Climat: passer de la parole aux actes, une mission difficile

Deux ans après le très médiatisé sommet de Paris en 2015, qui a permis de conclure l'accord climatique le plus ambitieux de l'histoire, les pays se réunissent dès lundi pour tenter de faire progresser la mise en œuvre concrète de l'entente. Une rencontre qui se tient après le retrait annoncé des États-Unis de l'Accord de Paris, mais aussi dans un contexte où l'engagement de la communauté internationale manque de toute évidence d'ambition.

ALEXANDRE SHIELDS

La 23<sup>e</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques se tient cette année à Bonn, en Allemagne. Mais cette rencontre sera présidée par les îles Fidji, petit État insulaire du Pacifique-Sud qui subit déjà les impacts des bouleversements climatiques.

Son premier ministre, Frank Bainimarama, a d'ailleurs rappelé récemment qu'au-delà des impacts majeurs anticipés au cours des prochaines décennies, le réchauffement global pose déjà des risques directs pour les États insulaires. « Les enjeux pour nous sont extrêmement importants, spécialement pour nos amis des îles Marshall, Tuvalu et Kiribati, dont l'existence même est menacée. Mettre en œuvre l'Accord de Paris est crucial, mais pas suffisant pour nous sauver. Nous devons aussi convaincre le reste du monde d'aller encore plus loin », a-t-il déclaré dans le cadre d'une rencontre préparatoire de la COP23.

Aller plus loin, et rapidement. Coup sur coup au cours de la dernière semaine, de nouveaux rapports scientifiques sont effet venus mettre en lumière, encore une fois, l'imminence de la crise climatique. Selon l'Organisation météorologique mondiale, la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère a atteint un niveau record en 2016. « La dernière fois que la Terre a connu une teneur en CO<sub>2</sub> comparable, c'était il y a trois à cinq millions d'années: la température était de 2 à 3°C plus élevée, et le niveau de la mer était supérieur de 10 à 20 mètres par rapport au niveau actuel », en raison de la fonte des nappes glaciaires, a rappelé l'agence de l'ONU dans son bulletin annuel sur les gaz à effet de serre.

Dans un rapport publié mardi, le Programme des Nations unies pour l'environnement a pour sa part mis en garde contre la faiblesse des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une situation qui, à défaut d'être corrigée rapidement, risque d'entraîner la planète sur une trajectoire climatique tout simplement « catastrophique »: un réchauffement d'au moins 3°C d'ici 2100. C'est le double de ce que les scientifiques estiment sécuritaire pour éviter les pires effets des bouleversements climatiques.

« Un an après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, nous nous retrouvons dans une situation où les efforts sont encore insuffisants pour éviter un avenir misérable à des centaines de millions de personnes », a ainsi déploré son directeur général, Erik Solheim.

**Conférence « importante »**

C'est dans ce contexte d'urgence reconnue des 168 pays qui ont jusqu'ici ratifié l'Accord de Paris que s'ouvre lundi la COP23 de Bonn. Un rendez-vous international qui risque pourtant de passer relativement inaperçu, surtout si on le compare à la COP21 de Paris, en 2015.

Mais cette conférence n'en sera pas moins cruciale pour la mise en œuvre de l'accord conclu dans la capitale française, souligne Catherine Gauthier, chargée de cours à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke. « C'est une conférence très importante », insiste la spécialiste des négociations climatiques. C'est en effet à Bonn que les pays doivent entamer le « dialogue facilitatif » devant mener à la mise en œuvre de l'entente, « dans le but d'augmenter le niveau d'ambition, et donc d'accroître les objectifs chiffrés présentement sur la table ».

## Facebook et la vulnérabilité de la démocratie américaine

JULIEN TOURREILLE



Lors d'auditions devant le Congrès cette semaine, des responsables de Facebook, de Twitter et de Google ont publiquement reconnu le rôle que leurs entreprises avaient joué dans la stratégie d'influence mise en œuvre par la Russie lors de l'élection présidentielle américaine de novembre 2016. Afin de réaliser son objectif de favoriser la victoire de Donald Trump, Moscou ne pouvait pas rêver de meilleurs alliés que les réseaux sociaux.

Les chiffres avancés sont éloquentes. Des offices plus ou moins directement liées au pouvoir russe auraient diffusé plus de 1000 vidéos sur YouTube, envoyé plus de 131 000 tweets et acheté des milliers de publicités politiques ayant touché plus de 126 millions d'utilisateurs de Facebook. Dans ce contexte, il est tout à fait légitime que les représentants du peuple américain forcent les médias sociaux à s'interroger sur leurs responsabilités dans la vie politique et envisagent d'encadrer plus rigoureusement leurs activités.

### Une opinion publique vulnérable à la propagande

Plus fondamentalement, l'élection de 2016 souligne la remarquable vulnérabilité de la démocratie américaine face à des manœuvres de propagande et de désinformation. Ce phénomène n'est certes pas nouveau. Il s'inscrit néanmoins dans une dynamique plus large qui voit depuis quelques années les régimes autoritaires tenter de déstabiliser les démocraties occidentales.

La propagande et la désinformation apparaissent comme des composantes clés, au même titre que les tactiques militaires, de stratégies globales mises en œuvre par des adversaires des États-Unis afin de cibler une opinion publique identifiée comme une vulnérabilité critique. Par exemple, les insurgés philippins tentèrent d'influencer l'élection présidentielle de 1900 en dénonçant les exactions commises par les troupes américaines. Ils disposèrent même de relais parmi des influenceurs tels Mark Twain ou Andrew Carnegie, qui dénonçaient la politique d'annexion du président McKinley.

La guerre du Vietnam constitue un cas d'école tant le régime nord-vietnamien fut particulièrement habile dans sa stratégie de manipulation de l'opinion publique américaine. L'usage de boucliers humains, l'exploitation des règles d'engagement pour augmenter les pertes chez les militaires américains autant que celles infligées par ceux-ci au sein des populations civiles, la propagation de fausses informations relayées par des vedettes comme Jane Fonda ou même des journalistes du respecté *New York Times* contribuèrent significativement au mouvement d'opposition à la guerre et à la défaite des États-Unis.

De toute évidence, les progrès dans les technologies de communication facilitent la mise en œuvre et la portée des opérations de propagande. Faciles d'utilisation et irresponsables dans la mesure où ils rechignent à assumer un contrôle des contenus qu'ils diffusent, les médias sociaux en deviennent naturellement un vecteur privilégié. D'autant plus qu'aux États-Unis, ils constituent une source d'information pour environ les deux tiers des adultes.

### Une menace existentielle pour les démocraties

Il est vrai qu'utiliser les meilleurs outils pour tenter d'influencer la vie politique d'un autre État n'a rien de fondamentalement nouveau. Au demeurant, les démocraties, États-Unis en tête, ne sont pas en reste en la matière et il n'y aurait rien d'injuste ou d'inquietant à les voir subir à l'occasion leur propre médecine.

La situation actuelle est néanmoins préoccupante. Comme l'a récemment démontré Thorsten Benner dans la revue *Foreign Affairs*, la volonté de Moscou d'interférer dans l'élection américaine de 2016 s'inscrit dans une tendance plus large qui voit les régimes autoritaires déployer des stratégies d'influence de plus en plus sophistiquées. Ils visent ainsi deux objectifs principaux.

D'une part, ils visent à contrecarrer ce qu'ils perçoivent comme une hostilité chez les démocraties libérales occidentales à leur endroit et donc à assurer leur survie. D'autre part, ils tentent d'imposer des valeurs moins libérales à un nouvel ordre international en gestation afin de préserver leurs zones d'influence et/ou leur modèle de gouvernance. Pour atteindre ces deux objectifs, ils cherchent à discréditer les démocraties occidentales, notamment leurs processus électoraux, et à créer des dissensions en leur sein et entre elles.

Moribonds il y a à peine deux décennies, les régimes autoritaires apparaissent aujourd'hui renforcés et déterminés à affaiblir les États occidentaux. Moins évidente que le terrorisme islamiste, cette menace n'en est pas moins existentielle. Ce n'est pourtant pas l'actuel locataire de la Maison-Blanche qui pourra être le porte-étendard de la contre-attaque qu'il conviendra de mener.

## Gare aux méchants journalistes!

En région, les relations tendues entre médias et mairies nuisent-elles à la vie démocratique?

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Certains maires bloquent l'accès aux conseils municipaux. D'autres refusent de répondre aux questions des médias. Jean Tremblay, lui, a trouvé en 2014 un mot pour exprimer succinctement ce qu'il pensait des journalistes: des «*cruches*».

Ainsi les relations du maire sortant de Saguenay — il ne se représente pas cette année — avec les médias furent-elles passablement houleuses durant son long règne. En 2010, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) en avait d'ailleurs fait l'une des vedettes de son dossier noir de l'information municipale.

«*Ma job, c'est pas de satisfaire les journalistes, c'est de satisfaire les citoyens*», avait-il répliqué. Il y arrivait visiblement: M. Tremblay fut réélu en 2013... et a continué d'alimenter le fil des dénonciations de la FPJQ. Entre autres en avril 2016, quand il a suggéré à une journaliste de lui «*dire des choses gentilles [...] dans le creux de l'oreille*» si elle voulait qu'il réponde à ses questions.

«*C'est aberrant de penser à la manière dont le maire a traité les demandes des journalistes, sa façon de ne pas répondre ou de détourner les questions*», disait jeudi en entretien Luc Desbiens, le directeur de campagne de celle qui semble favorite pour remplacer M. Tremblay, Josée Néron.

Mais au-delà de son cas largement commenté, Jean Tremblay est loin d'être seul dans le camp des réfractaires à la présence des médias en région. «*La réalité, en dehors de Montréal, c'est qu'il n'est pas rare de tomber sur des conseils municipaux qui continuent à avoir une mentalité de "on ne veut pas de médias"*», souligne l'actuel président de la FPJQ, Stéphane Giroux. «*Ça existe encore trop et ça reste des obstacles au droit du public à l'information.*»

Parce qu'au-delà de relations personnelles tendues avec les médias, il y a souvent ceci de plus significatif: un accès difficile à l'information et aux assemblées des conseils municipaux. La FPJQ répertorie ainsi une vingtaine de municipalités qui interdisent la captation des séances aux journalistes. Dans une dizaine d'autres, les journalistes peuvent filmer, mais pas les citoyens.

«*Il y a un problème important de transparence dans le monde municipal*, estime Danielle Pilette, professeure à l'UQAM et spécialiste de la gestion municipale. «*Et quand il y a un problème d'accès à l'information — par exemple parce que les séances du conseil ne sont pas diffusées —, ça touche directement les citoyens.*»

### Contre-pouvoirs

Même écho auprès de Laurence Bherer, professeure de science politique à l'Université de Montréal qui s'intéresse aux enjeux de pratique démocratique. «*C'est révélateur d'un problème plus large*, dit-elle. «*Dans une démocratie, le rôle des contre-pouvoirs est essentiel. Or, au municipal, il y a une spécificité qui fait en sorte que l'opposition est souvent plus faible qu'il ne le faudrait. Ça bouge beaucoup, les partis sont des coquilles plus que des formations. Il n'y a pas non plus de vérificateur général dans les petites municipalités.*»

Et donc? «*Ça entraîne une dynamique qui laisse entre les mains des journalistes le rôle de l'opposition*, ajoute-t-elle. «*Et celui-ci ou celle-ci se retrouve la plupart du temps le seul de sa gang — c'est le contraire de ce qui se passe au niveau provincial ou fédéral. Alors, s'il fait un article pour amener de l'information aux citoyens, c'est souvent mal reçu par l'administration municipale, comme si c'était une opposition partisane, alors qu'il cherche à jouer son rôle de journaliste.*»

Dit autrement: «*La faiblesse de l'opposition a*



Le maire Jean Tremblay, pendant le conseil municipal de Saguenay le 2 octobre dernier. Sous son administration, les conseils municipaux ont été déplacés de 19h à midi.

un effet sur les journalistes, et par ricochet sur les citoyens», dit M<sup>me</sup> Bherer.

### Des entraves...

La liste des entraves à la circulation de l'information est variée. «*On reçoit régulièrement des appels de journalistes d'hebdomadaires ou de radios en région qui nous disent qu'ils font face à des pressions incroyables de la part de leurs conseils municipaux*, dit Stéphane Giroux à la FPJQ. «*Parfois, ce sera de compliquer l'accès aux élus. Ailleurs, c'est de menacer de retirer les publicités de la ville dans le journal*», un geste qui a son effet dans le contexte de crise qui affecte les médias.

Les partis d'opposition se heurtent aussi à des pratiques qu'ils jugent non démocratiques. À Saguenay, l'administration Tremblay a décidé au début du dernier mandat que les conseils municipaux se tiendraient désormais... à midi. «*Ils trouvaient ça contraignant le soir*, soutient Luc Desbiens. «*Mais un conseil à midi, ça veut dire que les gens qui travaillent dans le jour ne peuvent pas assister aux séances et poser des questions sur des sujets qui ont un impact sur leur vie.*»

«*C'est clair que ce changement d'horaire n'était pas au bénéfice des citoyens*, dit-il. «*Et c'est aussi clair qu'une gestion comme ça ne favorise pas la participation des citoyens à la vie démocratique municipale.*» Le parti de M<sup>me</sup> Néron propose de ramener le tout à 19h, ce qui est la norme au Québec.

En Estrie, le problème est autre: les séances du conseil municipal sont télédiffusées, mais un montage est fait par le service des communications de la Ville pour que le tout n'exécède pas une heure. Pour le parti Sherbrooke Citoyen, c'est un problème.

«*On a droit à un résumé des séances*, note Évelyne Beaudin, candidate à un poste de conseillère. «*Cette politique-là permet forcément*

un jugement arbitraire. On a posé beaucoup de questions au conseil sur un projet controversé durant le dernier mandat, et on était toujours coupé au montage.»

L'administration du maire Bernard Sévigny — un ancien journaliste qui a suscité lui aussi plusieurs interventions de la FPJQ — a accepté de mettre en ligne une version audio intégrale des séances du conseil. Sherbrooke Citoyen promet pour sa part une diffusion vidéo intégrale des séances sur le Web.

«*À mon sens, c'est absolument fondamental d'avoir accès à cette information*, dit M<sup>me</sup> Beaudin. «*C'est une question de principe démocratique primaire. La Ville décide actuellement de ce qu'elle veut montrer, ou pas. Je veux bien que Sherbrooke fasse mieux que plusieurs municipalités, mais on n'est pas obligé de se comparer aux pires.*»

### Changer la loi

Pour régler le problème d'accès aux conseils municipaux pour les caméras, Stéphane Giroux croit qu'une intervention musclée du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) s'impose. «*Ce sera toujours une relation tendue tant que le ministère n'imposera pas des lignes à suivre auprès des municipalités*», dit-il.

La FPJQ demande depuis longtemps le droit des journalistes d'assister et d'enregistrer les séances de conseil municipal soit enchâssé dans la Loi sur les cités et villes. «*La présence de caméras durant les conseils municipaux n'est pas spécifiquement encadrée par les lois municipales*», reconnaît le ministère. Dans l'attente, le commissaire aux plaintes du MAMOT a récemment rendu un avis disant qu'un appareil d'enregistrement dans un conseil municipal n'est pas de nature à nuire au décorum.

Le Devoir

## COP23

SUITE DE LA PAGE B 1

Selon M<sup>me</sup> Gauthier, les délégations sont d'ailleurs conscientes qu'elles doivent parvenir d'ici 2020 à une bonification des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. «*Nous ne sommes pas sur la bonne voie*», rappelle-t-elle. Pour espérer limiter le réchauffement à 2 °C, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) évalue qu'il faudra réduire les émissions de 40 à 70 % entre 2010 et 2050.

Catherine Gauthier n'y voit pas nécessairement une mission impossible, mais certainement une mission difficile. «*On peut le faire, mais nous sommes en moins bonne posture que si nous avions agi il y a de cela 5 ou 10 ans. La fenêtre d'opportunité se referme de plus en plus, et de façon dangereuse. Nous pouvons être relativement pessimistes sur la suite des choses, parce que nous avons pris énormément de retard.*» Un point de vue partagé par le directeur principal d'Equiterre, Steven Guilbeault.

Au-delà de l'enjeu central des gaz à effet de serre, M<sup>me</sup> Gauthier affirme que la présidence des îles Fidji sera l'occasion de mettre en lumière la question des fonds promis dès 2009 aux pays les plus pauvres, pour leur permettre de financer des infrastructures énergétiques propres et de s'adapter aux impacts du réchauffement.

En théorie, les montants globaux doivent atteindre 100 milliards de dollars par année, dès 2020. Mais selon les estimations disponibles, le financement promis ne dépasserait pas, pour le moment, les 67 milliards. Et c'est sans compter les demandes pour les «*pertes et dommages*» subis par les pays pauvres en raison des impacts des bouleversements climatiques. «*Les grands pays ont une responsabilité dans ces dégâts. Ils doivent payer et ils vont le faire*», prévient d'ailleurs cette semaine le ministre maro-



MOHAMED ABDIWAHAB AGENCE FRANCE-PRESSE Une période de sécheresse en Somalie, en 2016, a grièvement affecté les troupeaux.

cain des Affaires étrangères, Salaheddine Mezouar, président de la COP22. Une option rejetée en bloc par les États les plus riches.

### L'effet Trump

Ces mêmes pays, qui ont été nombreux à adhérer au mouvement qui a permis de conclure l'accord non contraignant de Paris, se trouvent aujourd'hui à devoir composer avec le retrait annoncé des États-Unis, le deuxième émetteur de gaz à effet de serre de la planète.

Ce pied de nez du gouvernement de Donald Trump ne devrait toutefois pas freiner les négoc-

iations, selon Ben Rhodes, ancien proche conseiller de Barack Obama. «*Je pense que le reste du monde va tout simplement continuer avec l'Accord de Paris et attendre de voir ce qui se passera aux États-Unis en 2020*», a-t-il résumé récemment, en entrevue à l'Agence France-Presse. Il est vrai que le retrait formel ne pourra pas intervenir avant trois ans, soit en pleine année électorale américaine.

M. Rhodes a toutefois admis qu'il se pourrait que «*les autres pays se montrent moins ambitieux dans leurs engagements et la mise en œuvre de ces derniers en brandissant l'excuse du départ des États-Unis*». M. Guilbeault juge lui aussi que ce retrait américain a eu un effet sur l'ambiance générale, sans toutefois mettre à mal l'ensemble du processus. «*Une partie du vent d'optimisme qui soufflait sur Paris s'est essouffée, ne serait-ce qu'en raison de l'annonce du gouvernement Trump. Mais on sent quand même que plusieurs grands acteurs internationaux, dont la Chine ou l'Europe, poursuivent leurs efforts.*»

La rencontre de Bonn permettra d'ailleurs d'entrevoir jusqu'à quel point les pays qui ont ratifié l'Accord de Paris sont prêts à agir pour sa mise en œuvre. Et en ce sens, insiste Steven Guilbeault, le Canada a lui aussi encore beaucoup à faire pour passer de la parole aux gestes. La commissaire à l'environnement Julie Gelfand constatait elle-même, le mois dernier, que le gouvernement de Justin Trudeau n'a pas encore mis en œuvre les mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés en 2016. Des objectifs qui sont, par ailleurs, les mêmes que ceux du précédent gouvernement de Stephen Harper.

Le Devoir

## PERSPECTIVES



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

La plus vaste enquête jamais menée sur les violences sexuelles dans les universités québécoises — par le Département de sexologie de l'UQAM — a révélé que plus d'une étudiante sur trois est victime d'inconduite sexuelle.

## Violences sexuelles : briser la loi du silence

Le projet de loi 151 est un pas dans la bonne direction. Les victimes seront-elles entendues ?

MARCO FORTIER

Il semble loin, le temps où des commandos d'étudiants placardaient des autocollants contre le harcèlement sexuel sur les portes de bureau de professeurs décriés comme ayant les mains baladeuses.

C'était il y a trois ans, dans la foulée de l'affaire Gomeshi. Dégoutées par la loi du silence entourant le harcèlement sexuel, des étudiantes de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) avaient pris les grands moyens pour crier leur détresse : elles avaient dénoncé des profs de façon anonyme — et fort peu discrète — sur Facebook et sur les murs du campus.

C'était un peu la loi de la jungle. Les universités donnaient l'impression de tout faire pour étouffer les scandales de nature sexuelle. Les « survivantes », comme elles s'appellent, se heurtaient à un mur. Elles estimaient qu'il n'y avait pas d'endroit où porter plainte et personne pour mener des enquêtes sérieuses — malgré l'existence de bureaux de prévention du harcèlement sur la plupart des campus. Les étudiantes craignaient de subir des repréailles si elles brisaient l'omerté.

Les professeurs visés par ce lynchage public, eux, risquaient d'être jugés et condamnés par la communauté universitaire avant même d'avoir pu dire un mot pour se défendre.

### Électrochocs

De toute évidence, les violences sexuelles restent un tabou tenace, tant sur les campus qu'à l'extérieur. Les victimes « d'inconduite sexuelle » portent encore un lourd fardeau. Au Québec comme ailleurs. Les hommes et les femmes ayant dénoncé Harvey Weinstein, Éric Salvail et Gilbert Rozon ont tous raconté le calvaire et les tourments qui guettent les victimes.

Mais depuis l'épisode des autocollants dénonciateurs sur les murs de l'UQAM, en octobre 2014, une série d'électrochocs a frappé les campus. La plus vaste enquête jamais menée sur les violences sexuelles dans les universités québécoises — par le Département de sexologie de l'UQAM — a révélé que plus d'une étudiante sur trois est victime d'inconduite sexuelle.

Les établissements n'ont eu d'autre choix que de reconnaître l'ampleur du problème. La ministre de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a forcé les cégeps et les universités à faire leurs devoirs et à préparer une vraie politique de lutte contre les violences sexuelles. Elle a déposé cette semaine le projet de loi n° 151 qui oblige aussi tous les établissements à encadrer les relations intimes entre profs et étudiants — le plus souvent des étudiantes.

Tout le monde s'entend désormais pour dire que les inconduites sexuelles sont un fléau. Il reste à voir si la ministre David ira plus loin que les vœux pieux pour en venir à bout.

« Avec le projet de loi, les universités ne peuvent plus rester à ne rien faire. C'est une bonne nouvelle. Il manque quand même un petit quelque chose : des sanctions pour les agresseurs et davantage de transparence dans les enquêtes. »

Annie Girard, intervenante au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

« Avec le projet de loi, les universités ne peuvent plus rester à ne rien faire. C'est une bonne nouvelle. Il manque quand même un petit quelque chose : des sanctions pour les agresseurs et davantage de transparence dans les enquêtes », dit Annie Girard, intervenante au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Trêve pour elles, établi dans le quartier Hochelaga.

### Autodéfense et discussions

Les victimes d'inconduite sexuelle, dont celles ayant témoigné dans une enquête du *Devoir* en mars dernier, racontent toutes la même chose. Après avoir porté plainte, elles restent mal informées de la suite du processus. La personne montrée du doigt comme le harceleur a-t-elle reconnu sa faute? A-t-elle eu des sanctions?

Impossible de le savoir pour des raisons de confidentialité, souligne Annie Girard. C'est une des failles du projet de loi, selon elle.

L'emploi du temps d'Annie Girard a changé cet automne : l'UQAM a conclu une entente avec le CALACS Trêve pour elles, qui assure la présence de cette intervenante sur le campus. Elle occupe un bureau où quiconque a subi une « inconduite sexuelle » peut venir chercher de l'aide.

Sa mission : accompagner les victimes dans les méandres du système de plainte de l'UQAM — le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) — et du système judiciaire, au besoin.

L'UQAM et les autres universités jointes par *Le Devoir* (Université de Montréal, McGill,

Concordia) ont toutes un bureau chargé d'arbitrer les plaintes pour harcèlement ou intimidation. Pour faire suite au projet de loi déposé cette semaine par la ministre David, toutes les universités doivent mettre en place des politiques et des services spécifiquement pour les victimes de violences sexuelles.

Depuis l'électrochoc de l'affaire Gomeshi, les universités ont toutes mis sur pied ou appuyé une série d'autres mesures pour lutter contre les inconduites sexuelles. Un exemple parmi d'autres : la « Semaine féministe pour le respect » prendra place dans les prochains jours à l'initiative du Syndicat des étudiants et étudiantes employé-e-s de l'UQAM. Atelier d'autodéfense, discussion sur le sexisme, projection du documentaire *The Hunting Ground*, sur les scandales sexuels dans les campus américains...

« Une des pistes de solution, c'est de mieux expliquer la notion de consentement », dit Annie Girard. La campagne « Sans oui c'est non », qui tapisse les murs de 17 universités et de 29 cégeps, résume l'affaire : sans consentement, c'est une agression, rappelle la campagne, qui a pris naissance en 2014 à l'Université de Montréal.

### Des moyens limités

Les cégeps ont beau avoir embarqué dans cette campagne, ils ont des moyens limités par rapport aux universités. « Le projet de loi de la ministre David nous impose des obligations, mais est-ce qu'on a les moyens de nos ambitions ? » dit Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps.

La ministre David a alloué 23 millions de dollars sur cinq ans pour aider les établissements d'enseignement supérieur à mettre en place des politiques de lutte contre le harcèlement et les agressions sexuelles, au mois d'août dernier. La Fédération calcule que ça représente 20 000 \$ par année par cégep.

C'est bien peu pour les petits cégeps, notamment en région, qui peuvent difficilement créer un nouveau bureau assorti de personnel pour prendre les plaintes et mener les enquêtes sur les cas d'inconduite sexuelle, estime Bernard Tremblay. En entrevue éditoriale au *Devoir*, lors de la rentrée scolaire, il a soutenu que le personnel déjà en place dans des cégeps pourrait se charger des plaintes et des enquêtes pour inconduite sexuelle.

Les « survivantes » de harcèlement et d'agressions sexuelles, de leur côté, ont applaudi au projet de loi de la ministre David cette semaine. Mais elles comptent suivre de près les cégeps et les universités pour s'assurer qu'au-delà des beaux mots, les victimes puissent vraiment se faire entendre. Et éviter l'impunité des harceleurs et des agresseurs.

## Lévesque en héritage

MICHEL DAVID



Trente ans après sa mort, il est remarquable de voir à quel point il est facile de se réclamer de René Lévesque, peu importe la famille politique à laquelle on appartient. Dans l'hommage qu'ils lui ont rendu jeudi à l'Assemblée nationale, aussi bien le premier ministre Couillard que François Legault et Jean-François Lisée l'ont présenté comme un modèle.

Sans surprise, M. Couillard, qui ne l'a jamais rencontré, a surtout vu en lui le défenseur des droits des minorités, dont il se veut lui-même le champion. Quand Bernard Drainville avait présenté sa charte des valeurs, le chef du PLQ s'était empressé d'invoquer la mémoire du père fondateur du PQ, dont il accusait le gouvernement Marois de trahir l'héritage, oubliant commodément que des gens de son propre parti avaient jadis qualifié la loi 101 de nazie.

M. Couillard a tout de même jugé préférable de laisser à Jean-François Lisée le soin de souligner ce que le chef du PQ a appelé la « soif d'intégrité permanente » de M. Lévesque, qui s'était traduite par l'adoption de la Loi sur le financement des partis politiques. Encore aujourd'hui, cette quête de l'intégrité demeure au cœur du débat politique québécois comme nulle part ailleurs au Canada.

François Legault, qui dit devoir à René Lévesque son propre engagement en politique, à l'âge de 15 ans, a surtout souligné les qualités qu'il aime lui-même s'attribuer. Le chef de la CAQ se veut lui aussi un « homme proche du peuple », doublé d'un « pragmatique ».

Gabriel Nadeau-Dubois, qui n'était pas né quand M. Lévesque est décédé, a plutôt souligné sa « ferveur progressiste » et l'empreinte qu'il a laissée sur la société québécoise « à coups de grandes mesures allant dans le sens de la justice sociale ».

◆ ◆ ◆

Tout cela est vrai, mais ce n'est qu'une partie de l'histoire. Ceux qui ont chanté ses louanges mardi n'ont pas assisté au douloureux départ du héros vaincu, qui, depuis la « nuit des longs couteaux », semblait porter sur ses épaules le poids de la défaite de tout un peuple. Un spectacle si déprimant que même les militants péquistes avaient hâte de le voir partir. Cette douleur fait aussi partie de l'héritage de René Lévesque.

« Il nous aura menés aux portes de l'indépendance », a dit le député de Gouin. Ses compagnons de route avaient cependant été consternés de le voir faire le pari du « beau risque », dans lequel ils ne voyaient pas un simple repli stratégique en attendant des jours meilleurs. Jacques Parizeau avait claqué la porte après avoir lu le texte dans lequel M. Lévesque évoquait à l'imparfait cette souveraineté « à laquelle nous croyions ». Camille Laurin l'accusait d'avoir sacrifié son idéal à ce qu'il appelait la « libido du pouvoir ».

M. Couillard a fait erreur quand il a situé au soir du référendum du 20 mai 1980 sa célèbre déclaration : « On n'est pas un petit peuple, on est peut-être quelque chose comme un grand peuple. » C'est plutôt à l'annonce de la victoire-surprise du 15 novembre 1976 qu'il a prononcé ces mots. Quatre ans plus tard, son « à la prochaine » semblait nettement plus perplexe.

◆ ◆ ◆

La quasi-victoire de 1995, due à la conjonction exceptionnelle créée par le rejet de l'accord du lac Meech, en a convaincu plusieurs que le temps allait finalement donner raison au Lévesque de 1976. Avec le recul, cette période fait plutôt figure de parenthèse.

Si Jean-François Lisée a réussi à convaincre une majorité de militants péquistes de reporter la tenue d'un troisième référendum à un hypothétique deuxième mandat, sous prétexte qu'il est plus urgent de chasser les libéraux, c'est qu'ils savaient bien que les résultats risquaient fort de ressembler à ceux de 1980.

On n'en finit plus de chercher des raisons à la désaffection pour le projet souverainiste, malgré l'incompréhension croissante entre les « deux solitudes » et l'inéluctable diminution du poids démographique et politique du Québec dans l'ensemble canadien. Même si les moins de 50 ans n'ont pas gardé le souvenir de la chute de René Lévesque, la crainte d'un nouvel échec référendaire hante l'imaginaire collectif. Et le plus sûr moyen de ne pas perdre est de ne pas jouer.

On parle rarement du « Projet d'accord constitutionnel » que l'ancien premier ministre avait fait parvenir à son nouveau vis-à-vis fédéral, Brian Mulroney, en mai 1985, un mois avant sa démission. Même si un arrangement de ce genre eût rallié — et rallierait encore — une majorité de Québécois, il savait très bien que son document serait expédié directement aux archives.

Il est tentant de penser qu'il cherchait et qu'il a réussi à engager son successeur, Robert Bourassa, dans une démarche vouée à l'échec, mais les nouveaux vendeurs d'illusions constitutionnelles pourraient tout aussi bien en arriver à se présenter comme les enfants du « beau risque ». René Lévesque fait maintenant partie du patrimoine collectif.

# ÉDITORIAL

MAIRIE DE MONTRÉAL

## Denis Coderre avec un bémol

À la veille des élections municipales, *Le Devoir* poursuit dans la tradition éditoriale en exprimant son choix pour la mairie de Montréal. Denis Coderre, avec un sérieux bémol.

**D**enis Coderre a cette fâcheuse habitude de tout ramener à lui. Son meilleur argument au soutien d'un deuxième mandat? Il a remis Montréal «sur la carte» après une décennie de noirceur, de corruption et de collusion sous l'administration Tremblay.

Vrai que Montréal n'est plus la ville ouverte qu'elle était en matière de gestion contractuelle. Mais comme le rappelle dans nos pages le maire par intérim Laurent Blanchard, qui avait pris la relève après la chute successive de Gérard Tremblay et de Michael Applebaum, une coalition regroupant tous les partis avait géré la Ville pendant cinq mois, permettant à M. Coderre d'emménager dans «une maison propre» au lendemain des élections de 2013.

La création du Bureau de l'inspecteur général (BIG) reste le meilleur coup de M. Coderre. La concentration anormale de contrats publics entre les mains d'une clique d'entrepreneurs n'est plus aussi forte que jadis en raison d'un effort concerté du BIG, de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), de l'Autorité des marchés financiers (AMF), des journalistes d'enquête et de l'administration Coderre. Par contre, les relents de collusion qui subsistent devraient inciter le maire à plus de modestie. Son fameux «filtre Coderre» est loin de la perfection, et il n'explique pas à lui seul l'assainissement des mœurs. Cet effort collectif est trop important pour permettre à un seul homme de s'en attribuer le mérite.



BRIAN MYLES

Les électeurs québécois, du moins ceux qui daignent voter aux élections municipales, font preuve d'une grande prudence. Près de 80% des maires sortants sont réélus pour un deuxième mandat. La question centrale ne consiste donc pas à se demander si Denis Coderre mérite un deuxième mandat, mais plutôt à s'interroger sur les raisons qui nous amèneraient à le priver de ce privilège.

Quel maire imparfait! Sous sa façade tout en bonhomie, Denis Coderre est un politicien roublard, allergique à la critique, centralisateur et revancharde. Son aventure dans la Formule E est pitoyable. Non seulement a-t-il indisposé les citoyens et les commerçants de Ville-Marie, mais il est encore incapable, au moment d'écrire ces lignes, de fournir le bilan complet des coûts et bénéfices de ce *vroum vroum* électrique pour les Montréalais.

Sa proximité avec le promoteur Evenko, symbolisée également par l'abattage de 1000 arbres au parc Jean-Drapeau, sans consultation, pour y aménager un amphithéâtre dit «naturel», suscite la méfiance. Sera-t-il au service des intérêts privés ou des Montréalais? Ces craintes sont d'autant plus légitimes que Denis Coderre se prononce pour le financement public d'une équipe de baseball professionnel, un projet qu'il a l'intention de soumettre à la consultation à une date ultérieure, sans pour autant promettre un référendum en bonne et due forme.

Les Montréalais n'ont pas à payer pour les lubies du maire. Ce serait une insulte de leur demander de financer les projets d'une bande de millionnaires qui veulent regarder d'autres millionnaires courir, frapper et attraper des balles. Au strict minimum, il faudra tenir un référendum, en mettant sur la table toutes les cartes, y compris l'analyse des coûts et des bénéfices pour la Ville de Montréal.

Valérie Plante chauffe Denis Coderre. Sur le plan de l'image, le chef de Projet Montréal a mené une campagne sans faute. Elle a comblé son déficit de notoriété par rapport à M. Coderre en faisant preuve d'une spontanéité et d'un sens de la répartie qui tranchent avec la mine renfrognée affichée par l'omnimaire dans la dernière partie de la campagne. Si jamais elle arrive à causer la surprise dimanche, elle ne fera pas une mauvaise maîtresse, bien au contraire. Le problème n'est pas là.

En 2017 comme en 2013, Projet Montréal n'a guère d'autres préoccupations que l'aménagement du territoire et la mobilité durable. M<sup>me</sup> Plante n'a pas de cadre financier. Son projet de ligne rose du métro tient davantage de l'hyperbole que du réalisme. Son candidat désigné pour assumer la présidence du comité exécutif, le maire du Sud-Ouest Benoit Dorais, suscite peu d'engouement dans les milieux d'affaires. À part quelques exceptions, M<sup>me</sup> Plante ne bénéficie pas d'une équipe du tonnerre et d'une vision globale pour l'économie de Montréal.

L'envergure d'un homme ou d'une femme politique se mesure à celle de son entourage, dit l'adage. À ce chapitre, Denis Coderre n'a de leçons à recevoir de personne. Au cours des quatre dernières années, il a travaillé sans relâche pour rassembler les forces vives au conseil municipal. Il se présente à la tête d'un mouvement qui réunit des candidats de tous les horizons politiques et de tous les âges. Il y a suffisamment de talent et d'expérience autour de lui pour composer un comité exécutif stable.

Il faut espérer que cette équipe puisse tenir tête à M. Coderre et lui expliquer, à l'occasion, la différence entre la détermination et l'arrogance. Comme condition préalable à un exercice sain de la démocratie, les élus de l'équipe Coderre devront se rappeler qu'ils sont d'abord et avant tout redevables aux citoyens.

*Le Devoir* n'est cependant pas dupe quant à la propension des conseillers municipaux à se plier sans résistance aux caprices du maire. Il s'agit d'un trait distinctif de la politique municipale. C'est pourquoi notre appui vient avec un sérieux bémol. Qui d'autre pourra contenir les tentations autocrates de Denis Coderre s'il est réélu? Il faudra une opposition forte et structurée, que Projet Montréal incarne à merveille.

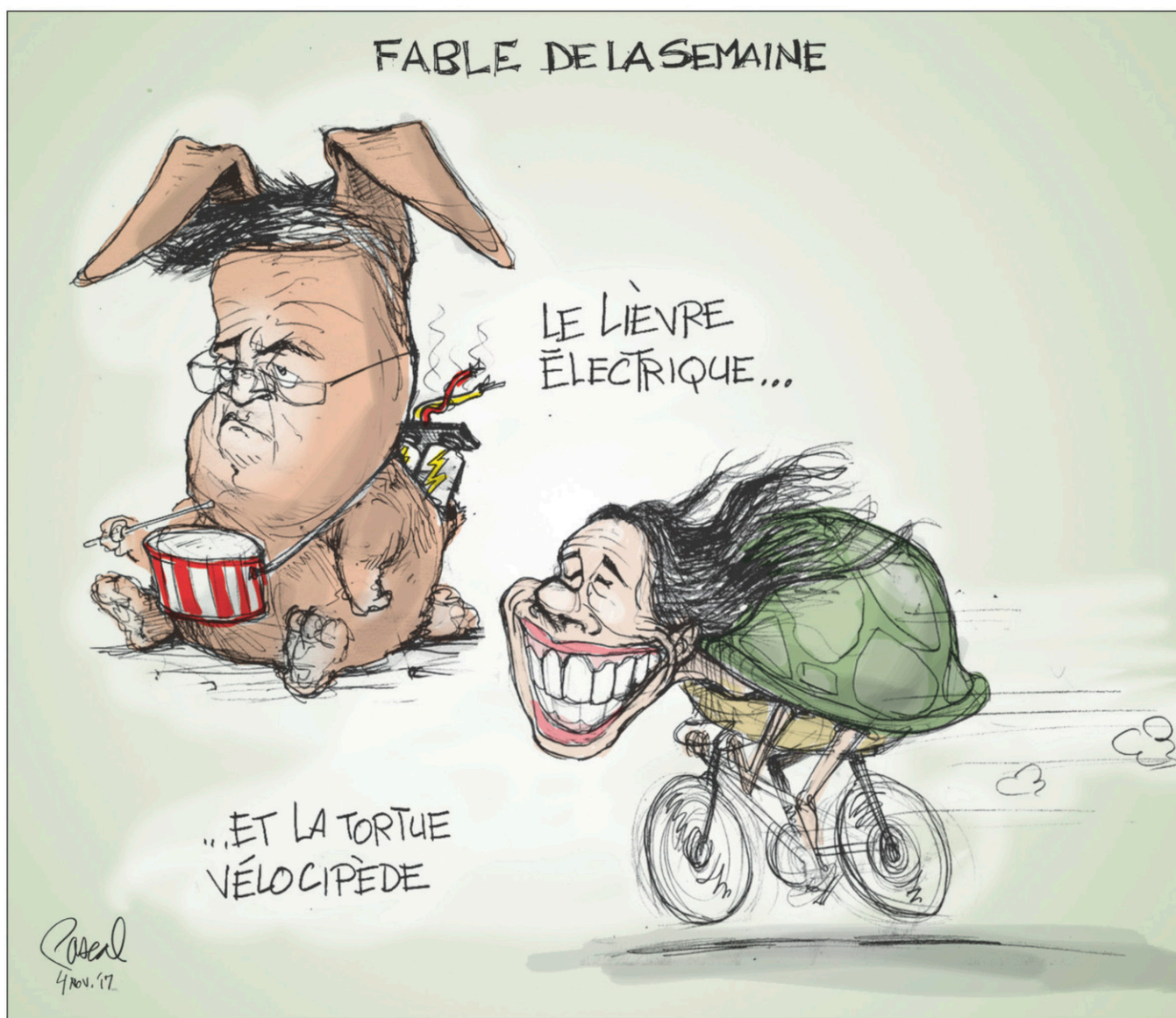
M. Coderre espérait en début de campagne une majorité absolue pour gouverner avec les coudees franches. Une victoire sans partage serait dommageable pour Montréal, car elle lui permettrait d'accroître la centralisation des pouvoirs au détriment des arrondissements à qui il faut laisser leur autonomie. M. Coderre a dit tout le mal qu'il pensait des arrondissements dirigés par les maires Luc Ferrandez (Plateau-Mont-Royal) et François Croteau (Rosemont-La Petite-Patrie). Il utilise même M. Ferrandez comme un épouvantail pour effrayer les électeurs, donnant l'impression qu'il nie à Valérie Plante ses facultés d'agir et de penser par elle-même.

Dans les quartiers centraux de Montréal, Projet Montréal s'est distingué par sa capacité d'écoute et de défense des intérêts des citoyens, au risque de s'aliéner les commerçants, et surtout les automobilistes de passage. Cette formation n'est pas sans rappeler le défunt Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) de feu Jean Doré pour ses préoccupations civiques. L'heure de gloire de Projet Montréal viendra le jour où le parti sera en mesure de concilier dans un même programme une vision cohérente pour les arrondissements et la ville centre. Pour l'heure, nous n'en sommes pas là.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

### La Saint-Vincent de Paul depuis 1846

C'est bientôt le temps de la Guignolée, le temps de la générosité. Celle de venir en aide à ceux et celles vivant la précarité.

Suivant la tradition, partout au Québec, le 19 novembre prochain, les bénévoles de la Société Saint-Vincent de Paul iront frapper aux portes afin de recueillir les dons de bienfaisance destinés à perpétuer sa mission première: servir et aider les pauvres, sans égard à la religion, à leur appartenance ethnique ou sociale, à leur état de santé, à leur sexe ou à leurs opinions politiques.

Depuis sa fondation en 1846, les temps ont évolué. Malgré l'abondance, si la pauvreté extrême n'est plus, la précarité sous différentes formes demeure très répandue parmi les nôtres. Le constat est sans équivoque, le quotidien même au temps des Fêtes n'est pas le même pour tous.

Devant la réalité que l'aide gouvernementale a ses limites d'efficacité, il appartient à la communauté immédiate de souscrire aux efforts visant à équilibrer les chances chez ceux dont les conditions familiales et autres limitent l'accès à l'autonomie élémentaire.

La SSVP évolue avec les besoins. Sensible au fait que l'éducation s'inscrit en réponse durable pour contrer la pauvreté, la Société dévoue également ses efforts à la réussite scolaire. Sensible également à la réalité que des conditions familiales favorables contribuent à la scolarité réussie, au-delà de la bienveillance du personnel enseignant contraint à ses propres limites.

La SSVP se démarque au-delà de sa longévité. En effet, sa constance repose sur le bénévolat à tous les niveaux. De ce fait, moins de 1% des sommes recueillies dans ses coffres est absorbé par son administration; exceptionnel!

Gardons en mémoire, qu'un don à la Saint-Vincent est un don consacré à aider ceux-là des nôtres.

**Fernand Lavigne, membre actif**

Le 2 novembre 2017

### Les brebis égarées

À la lecture du brillant texte d'Alain Roy (*Le Devoir*, 31 octobre), on ne peut demeurer indifférent à la période de malaise que nous vivons au Québec, qu'il décrit comme un tiraillement entre l'inquiétude économique et l'insécurité cul-

turelle des Québécois. L'auteur affirme que la peur empêche ces derniers d'avoir foi en eux-mêmes pour réaliser l'indépendance, et il a sans doute raison de mettre en cause les campagnes de peur instillant l'idée que le Québec formerait une société pauvre et dépendante. Toutefois, les faits ont démontré que le fractionnement des partis politiques professant l'indépendance a vraisemblablement constitué un frein majeur à l'avancement du projet de pays. À cet égard, Alain Roy a nettement orienté les regards vers les naïvetés idéologiques de solidaires déconnectés de la réalité. Dans cette conjoncture, pourquoi ces «brebis égarées» ne considéreraient-elles pas de se joindre au PQ, en attendant l'indépendance, pour enseigner aux Québécois que la vraie peur, celle de disparaître, devrait être de demeurer dans le Canada? Advenant un tel geste magnanime, l'histoire les louangerait d'avoir imité le patriotisme d'un Pierre Bourgault, qui mit de côté son ego pour céder le pas à René Lévesque. Autrement, on pourra dire qu'ils n'ont rien fait pour contrer la disparition lente d'un peuple.

**Jean-Marie Desgagné**  
 Québec, le 2 novembre 2017

LIBRE OPINION

## Allégations de collusion: l'AMF fait le point

LOUIS MORISSET

Président-directeur général de l'AMF

**D**ans tout ce qui s'est dit et écrit depuis les graves allégations d'Annie Trudel sur un supposé système de collusion entre l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'UPAC et une firme externe de consultants, une seule et réelle question demeure: avons-nous le début d'une preuve concrète, de faits précis, concordants et probants de ce qui est avancé? La réponse est non. La vérificatrice générale du Québec a été mandatée pour faire la lumière là-dessus, et je suis convaincu que nous en ressortirons blanchis.

Dans tout le tumulte médiatique des derniers jours, on perd de vue par ailleurs les raisons fondamentales qui ont mené à l'adoption unanime par l'Assemblée nationale de la Loi sur les contrats des organismes publics: assainir durablement les pratiques au sein des entreprises qui ont le privilège de faire affaire avec l'État et assurer que ces entreprises satisfont aux plus hauts critères en matière d'intégrité auxquels le public est en droit de s'attendre. Lors de son adoption, nous étions à l'ère des scandales de corruption, de la commission Charbonneau. Il fallait agir et rétablir la confiance du public. Un grand ménage s'imposait.

Depuis l'adoption de la Loi, l'Autorité a reçu 4850 demandes d'autorisation pour lesquelles l'UPAC a rendu un peu plus de 340 avis défavorables. Il a été notamment

constaté que certaines entreprises ou leurs dirigeants avaient fait l'objet d'accusations criminelles, avaient commis des actes de corruption ou de collusion, avaient utilisé un système de fausses facturations ou de prête-noms, ou encore avaient présenté des mesures de gouvernance complaisantes. Certaines entreprises entretenaient aussi des liens avec le crime organisé. Sur la foi de ces avis, l'Autorité aurait pu refuser toute autorisation à ces entreprises.

La réalité toutefois, c'est que seule une vingtaine d'entreprises se sont finalement vu refuser leur autorisation sur les quelque 340 qui faisaient l'objet d'avis défavorables de l'UPAC. Pourquoi si peu? Parce que l'Autorité a justement fait preuve de discernement et a exercé ses pouvoirs à la faveur de la réhabilitation des entreprises plutôt que de les condamner à ne plus exister.

### Une loi de réhabilitation

Car il faut se le rappeler, cette loi est également une loi de réhabilitation des entreprises ayant eu des manquements graves en matière d'intégrité, ou pire, ayant entretenu des liens avec le crime organisé. Est-ce qu'on nous reproche maintenant d'avoir atteint les objectifs qui étaient visés par la loi?

L'Autorité prend très au sérieux le rôle qui lui est confié. Elle dispose d'un pouvoir important, un pouvoir qui peut effectivement priver une entreprise de son privilège de faire des affaires avec l'État.

Nous faisons ce travail en toute bonne foi et intégrité, dans un profond souci d'aider les entreprises à passer à travers le processus d'autorisation avec succès. Un processus qui, nous le reconnaissons, peut parfois être long et complexe. Mais c'est ce à quoi la population est en droit de s'attendre en cette ère post-commission Charbonneau, si elle souhaite que le ménage soit effectivement fait dans les entreprises délinquantes et que les changements profonds que les entreprises devaient avoir effectués en matière de gouvernance et de contrôles internes, notamment, aient bel et bien été effectués.

L'Autorité des marchés financiers l'a dit et le redit, il n'y a actuellement aucun stratagème de collusion entre l'AMF et l'UPAC — pas plus qu'il n'y en a eu dans le passé — pour faire profiter une ou des firmes de consultants externes en particulier. Et il n'y a pas non plus de système de «référément» selon lequel l'Autorité fournirait supposément une liste de consultants aux entreprises qui font face à un avis de refus de notre part. Le recours à des consultants externes s'avère toutefois nécessaire et raisonnable dans bien des cas pour aider les entreprises à satisfaire aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre.

Entre-temps, malgré tout ce qui s'est dit et écrit depuis quelques jours, l'Autorité des marchés financiers va poursuivre son travail avec la même rigueur et la même détermination.

## IDÉES

ELECTIONS MUNICIPALES

## Votre responsabilité, c'est de voter

Alors que la campagne électorale battait son plein dans toutes les municipalités du Québec, nous avons invité quelques observateurs de la politique municipale à nous proposer tous les samedis des réflexions autour de la participation citoyenne et de quelques grands enjeux. Cette série se termine aujourd'hui.

ÉRIC FOREST

Sénateur indépendant

J'ai eu le grand privilège, dès la fin des années 1970, de plonger dans l'arène de la politique municipale, en devenant successivement conseiller puis maire de la municipalité de Pointe-au-Père, maintenant fusionnée avec Rimouski. J'y ai découvert un monde dynamique, où chaque décision prise par une administration municipale a un impact concret et mesurable sur sa population. Après un interlude dans le monde des affaires, je suis retourné en politique municipale au milieu des années 1990 comme conseiller, puis comme maire de Rimouski de 2005 à 2016, période au cours de laquelle j'ai occupé la présidence de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) entre 2010 et 2014 dans un contexte très tumultueux. En tout et pour tout, j'ai consacré près de 40 ans de ma carrière au service de ma communauté et au développement de l'Est-du-Québec.

Maintenant, en tant que sénateur indépendant, je peux me permettre de regarder avec recul la campagne électorale qui se terminera demain. Loin de moi, cependant, l'idée de jouer à la belle-mère, j'ai plutôt l'intention de partager avec vous mes impressions sur cette campagne et les défis à venir.

Nous revenons de loin. Des mesures rigoureuses ont été proposées et appliquées afin de redonner confiance aux citoyens dans leurs élus municipaux. Elles commencent, à mon avis, à porter leurs fruits.

Au crépuscule de cette campagne électorale, les thèmes qui y ont été abordés ont de loin dépassé les considérations éthiques qui avaient largement dominé la campagne électorale de 2013. Je me réjouis sincèrement que les débats entre les candidats à tous les postes à pourvoir aux quatre coins du Québec aient pu servir à vous informer sur des enjeux qui vous touchent, sur des projets qui vous sont chers et, je l'espère, sur la vision et les valeurs de celles et de ceux qui souhaitent obtenir votre confiance. Cela ne pourra que vous permettre de faire un choix plus éclairé demain.

## Gouvernement de proximité

La vitalité de notre démocratie municipale est indispensable. Le projet de loi 122 consacre la municipalité comme gouvernement de proximité, et il a permis de moderniser un dialogue essentiel avec le gouvernement du Québec. Je salue la volonté de ce dernier, qui a enfin reconnu que l'ordre municipal est un acteur incontournable et central du développement local et régional. La municipalité doit disposer des pouvoirs et leviers décisionnels nécessaires afin



Le taux de participation aux dernières élections de 2013 a été de 47%.

GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

d'assumer pleinement ces responsabilités liées à la gouvernance de proximité. Les municipalités pourront ainsi exercer le leadership qui leur revient en matière de développement et fournir les services requis à leurs citoyens.

Alors que cette campagne électorale se termine, j'ai le goût de vous partager certains constats sur les défis qui attendent la nouvelle cohorte d'élus municipaux le 6 novembre prochain.

En premier lieu, il est impératif que le projet de loi 122 se matérialise afin de consacrer les fondements de l'autonomie municipale, basée sur le principe de subsidiarité (le niveau de gouvernement le plus apte à rendre le service de la manière la plus efficiente). Les nouveaux élus lundi prochain auront le mandat d'appliquer cette nouvelle loi, d'obtenir de réels gains dans la gouvernance de leurs communautés, et de consolider le lien de confiance avec leur communauté.

En deuxième lieu, ces nouveaux pouvoirs seront indispensables pour faire face aux défis de plus en plus croissants et complexes auxquels font face les municipalités. Auparavant, la perception des rôles d'une administration municipale se déclinait autour des services traditionnels (voirie, aqueduc, égouts, collecte des déchets). Aujourd'hui, les grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle, dans une économie et un environnement mondialisés, interpellent directement les administrations municipales. Ces dernières interviennent désormais sur des enjeux aussi variés que la lutte contre les changements climatiques, le développement économique, l'attractivité commerciale, l'immigration, la culture, le développement durable, les transports, et j'en passe. Dans un environnement de plus en plus compétitif, ces défis méritent tout le sérieux d'une administration municipale pour

agir concrètement en la matière dans l'intérêt de la majorité.

## La démocratie municipale

Enfin, nous devons impérativement nous poser des questions fondamentales sur la vitalité de notre démocratie municipale. Certaines statistiques sont probantes. Dès la fermeture de la période de candidature le 6 octobre dernier, c'était plus de 50% de tous les postes à pourvoir qui l'étaient sans opposition. De plus, plusieurs postes demeurent vacants. Puis, malgré le fait que les statistiques démontrent que le pourcentage de femmes comme candidates ne cesse d'augmenter graduellement depuis 2005 (de 24,7% à 31,3% pour cette élection), ce pourcentage s'avère encore nettement insuffisant. Ensuite, que dire de la participation de nos jeunes (de moins de 45 ans, soyons généreux!) : ils ne représentent qu'un peu plus du quart des candidats à cette élection.

Plus important encore, notons le taux de participation anémique de 47% aux dernières élections en 2013. Pour la santé de notre démocratie municipale, le moins que l'on puisse dire, c'est que les voyants sont au rouge. La redynamisation de notre démocratie doit être une priorité.

Pour conclure, je vous lance un cri du cœur; d'aller voter demain pour les femmes et les hommes en qui vous placerez votre confiance pour gouverner avec respect et efficacité les destinées de votre communauté. Votre choix est important, et rappelez-vous que plusieurs des grands défis de notre société prennent racine dans nos villes et villages. Prendre quelques minutes pour choisir celles et ceux qui vous dirigeront pour les quatre prochaines années, c'est votre responsabilité citoyenne.

## Le Québec va rebondir

Allocution prononcée à l'occasion de la commémoration du 30<sup>e</sup> anniversaire du décès de René Lévesque, organisée par la Fondation René-Lévesque.

LUCIEN BOUCHARD

Ex-premier ministre du Québec

La première pensée qui nous vient à l'esprit, quand on songe à René Lévesque — comme ce soir, par exemple —, c'est qu'il nous manque. Il nous manque par sa passion, sa sincérité, son désintéressement, son courage, l'ampleur de ce qu'il a rêvé pour nous et l'affection qu'il suscitait auprès des Québécois.

Comment ne pas se remémorer le démocrate qu'il a été, si respectueux de ses concitoyens et de nos institutions? Personne ne pourra non plus oublier son œuvre, indissociable du combat qu'il a livré pour la survie et la qualité du français. Plus que tout, il a inculqué aux Québécois la conviction qu'ils étaient maîtres de leur avenir.

Sans doute les historiens continueront-ils à se pencher sur le destin unique de cet homme qui vouait aux siens un amour inquiet. Mais, dans l'immédiat, la seule évocation de cet éveillé de peuple rappelle à quel point le Québec contemporain a besoin d'un nouvel élan.

Car c'est d'un héritage comme le sien que devra s'inspirer le renouveau attendu.

René Lévesque savait mieux que quiconque la politique se fait avec les idées et les personnes de son temps.

À cet égard, beaucoup de choses doivent être repensées. Les Québécois ne sont plus ceux qui l'ont porté au pouvoir. On ne les rejoint pas de la même façon. Les codes, même la portée des mots, ont changé. Les journaux ne sont plus les informateurs et les influenceurs d'autrefois. La télévision, si importante dans la diffusion du message de ce maître communicateur, a été, elle aussi, largement remplacée par les médias sociaux.

L'organisation politique, telle que l'ont connue les acteurs de ma génération, est désuète. Les assemblées électorales sont à peu près reléguées aux oubliettes. Il serait inconcevable, par les temps qui courent, de penser réunir, dans une salle, à quelques jours d'avis, 1000 personnes et même davantage, comme on pouvait le faire autrefois. Quant aux sondages, ils se font le plus souvent par Internet, avec des résultats plus ou moins approximatifs.

Même les enjeux ont changé. Le Parti québécois a mis le référendum en veilleuse et se voit contraint de redéfinir son projet. En plus de devoir affronter des adversaires qui leur sont moins familiers, les autres partis doivent eux-mêmes repenser leur pertinence.

Surtout, force est de constater la disparition de ce catalyseur essentiel qu'est l'engagement collectif. Tout se passe comme si René Lévesque avait emporté avec lui la ferveur qui a animé le Québec de son époque.

Bien sûr, le Québec va rebondir. Pas seulement parce qu'il en est capable, mais parce qu'il se doit à lui-même et à ceux et celles qui l'ont construit.

C'est notre société tout entière et toutes les formations politiques qui se trouvent interpellées. L'histoire du Québec n'a pas cessé d'être une marche en avant. Un peuple de huit millions de personnes, doté d'un État de droit et d'assises socio-économiques modernes, trouvera toujours les voies de son avenir, aussi bien que l'énergie pour y progresser et les leaders pour l'inspirer.

On peut compter sur la fécondité d'une terre qui a déjà donné les Louis-Joseph Papineau, Henri Bourassa, Honoré Mercier, Jacques Parizeau, René Lévesque.

Les générations qui viennent ne feront pas défaut aux espoirs qu'ils portent. Le talent, la créativité et l'audace de la jeunesse québécoise préparent une relève qui, dans tous les domaines, voudra, d'une façon ou d'une autre, aller plus loin.

D'où qu'il soit, à tout le moins de la place inexpugnable qu'il occupe dans la mémoire collective, René Lévesque observera de près la suite des choses...

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 5500 caractères (y compris les espaces), ou environ 850 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## L'influence mondiale de la révolution d'octobre en Russie

YAKOV RABKIN

Professeur titulaire au Département d'histoire de l'Université de Montréal et chercheur attaché au CERIUIM

Le démantèlement de l'Union soviétique peut faire oublier combien la révolution d'octobre 1917 a eu une influence au-delà des frontières russes. Celle-ci se veut le premier pas dans la transformation du monde. Elle vise à établir la justice sociale dans le monde entier, mais perd plus tard sa vocation mondiale. Néanmoins, ses suites provoquent des effets globaux à long terme. Même si les conditions de vie en URSS restent modestes, voire difficiles, les écarts de revenu se réduisent radicalement.

L'éducation devient un moyen important d'ascendance sociale. Une campagne massive d'alphabétisation ainsi que les facultés d'ouvriers réussissent à répandre les idées des Lumières dans les couches de population les plus humbles, autrefois plongées dans la superstition et l'ignorance. En 1970, l'URSS a la plus forte densité de médecins et le plus grand nombre de scientifiques au monde. Les femmes intègrent les professions et, avec le temps, deviennent majoritaires dans certaines d'entre elles, par exemple parmi les médecins.

Le coût humain de l'expérience soviétique est énorme. Des millions périssent sur les fronts de la guerre civile (1918-1921), d'autres encore dans les campagnes dévastées par la collectivisation forcée du début des années 1930, et la répression politique fait partie du *modus operandi* de l'État stalinien (1928-1953), qui organise un vaste réseau concentrationnaire (le Goulag).

En Europe, la justice sociale devient un enjeu politique sous la pression des socialistes et du

marxisme qui les guide. Le chancelier allemand Otto von Bismarck, ne réussissant pas à éliminer les idées et les organisations socialistes par la répression, décide de les combattre par la cooptation réformiste de la classe ouvrière. C'est ainsi que le «chancelier de fer» introduit des mesures de protection sociale (assurance maladie [1883], accidents de travail [1884], vieillesse et invalidité [1889]).

La tâche d'enrayer l'influence socialiste devient encore plus urgente à la suite de la Révolution d'octobre. Le projet de société mis en avant par les bolcheviques attire l'admiration des prolétaires à travers le monde. Le renversement de la classe dirigeante montre que les capitalistes ne sont pas invincibles. Malgré ses défauts, l'URSS devient un phare pour ceux qui cherchent l'égalité sociale, tant en Occident que dans ses colonies.

La popularité de l'Union soviétique est décuplée par sa victoire contre le nazisme en 1945, le lancement du Spoutnik en 1957, puis du premier homme dans l'espace en 1961. L'URSS, méprisée ou honnie avant la guerre, devient un rival respecté couronné du statut de «superpuissance».

La mise en place de plusieurs mesures sociales — conventions collectives sur les salaires et les conditions de travail, la sécurité de l'emploi, régimes de retraite, etc. — constitue une action défensive contre l'option représentée par le système soviétique. Margaret Thatcher, connue par sa maxime «*There is no alternative to capitalism*», reconnaît que la menace soviétique se fait sentir moins par sa puissance militaire par le modèle qu'elle incarne.

## Démodernisation post-soviétique en marche

L'abolition de l'URSS en 1991 provoque une

démocratisation massive des anciennes républiques soviétiques. Il ne s'agit pas seulement de la désindustrialisation, mais de la dégradation des conditions matérielles et culturelles et le retour à des formes de vie primitives. C'est la pire dévastation sociale et économique jamais subie par un pays moderne en temps de paix. La détérioration se manifeste en plusieurs indices du développement humain: l'éducation, la santé publique, la recherche, la culture, tandis que se poursuit un transfert colossal de la richesse du secteur public aux mains d'une poignée d'individus.

Or, la démodernisation n'est pas limitée aux confins de l'ancienne superpuissance socialiste. La disparition de cette voie de développement social et économique aurait eu un effet démodernisateur sur les autres pays. Sans le besoin de neutraliser l'attraction du socialisme, les classes dirigeantes occidentales démantèlent patiemment l'État-providence. Les politiques néolibérales ont l'effet d'une contre-révolution visant à défaire les progrès réalisés par la démocratie sociale au XX<sup>e</sup> siècle. Les retraites et la sécurité sociale, la santé publique et les droits des travailleurs acquis dans les luttes acharnées au XX<sup>e</sup> siècle sont mis à mal par le rouleau compresseur de l'austérité.

L'écart entre les riches et les pauvres ne cesse d'augmenter: huit personnes contrôlent actuellement autant de richesse que la moitié de la population mondiale. Le centenaire de la Révolution d'octobre offre une occasion de se souvenir du coût humain des révolutions que provoquent invariablement les injustices aussi criantes et de l'impact de l'expérience soviétique dans les avancées sociales dans le monde.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave Nadeau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légers), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAVAIL: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

# SCIENCES

## La fascination pour l'effet placebo

Si cette thérapie atypique se manifeste d'abord dans la tête, elle modifie réellement la physiologie de l'organisme, montrent les plus récentes recherches

Des orthopédistes procèdent à des simulacres de chirurgie du genou qui s'avèrent aussi efficaces qu'une véritable intervention. Des placebos en comprimés peuvent même réduire les symptômes de la maladie de Parkinson, voire des douleurs lancinantes. L'étonnante efficacité du placebo fascine les scientifiques, qui s'y intéressent de plus en plus depuis une dizaine d'années. Voici où en sont leurs connaissances sur cette thérapie atypique.

PAULINE GRAVEL

**L'**effet placebo débute peut-être dans la tête, mais au final il modifie réellement la physiologie de l'organisme. Des études ont en effet montré que des patients souffrant de la maladie de Parkinson, qui avaient reçu un prétendu médicament que leur médecin en sarrau et stéthoscope autour du cou leur avait présenté comme ayant fait ses preuves auprès de nombreux patients et dans plusieurs études, voyaient la rigidité de leurs membres et leurs tremblements diminuer très clairement.

Chez ces mêmes patients, le traitement placebo induisait même la libération de dopamine dans leur cerveau atteint d'une dégénérescence des neurones dopaminergiques, qui expliquait l'amélioration de leurs symptômes.

Autre exemple: chez des patients soulagés de leurs douleurs après avoir ingéré un placebo qui leur avait été présenté comme un analgésique, les chercheurs ont pu bloquer l'effet analgésique de ce placebo par l'administration d'un bloqueur des récepteurs aux opiacés sur lesquels agissent les opioïdes, tels que la morphine et le fentanyl.

«Voilà une preuve pharmacologique que, dans le contrôle de la douleur, la réponse au placebo dépend de la sécrétion endogène de substances opiacées: les fameuses endorphines. Les attentes que le médecin suscite chez son patient induisent la libération d'endorphines qui vont bloquer les signaux douloureux», explique Pierre Rainville, directeur du Laboratoire de recherche en neuropsychologie de la douleur à l'Université de Montréal.

### Spécificité

Le placebo a même un avantage sur les opioïdes, souligne M. Rainville. L'effet de la morphine et des autres opioïdes est systémique, car ces molécules agissent sur tous les récepteurs aux opiacés présents dans le corps, ce qui risque d'engendrer des effets secondaires tels que des problèmes digestifs ou l'activation du centre du plaisir dans le cerveau, fait-il remarquer.

Par contre, un placebo administré avec les encouragements du médecin aura un effet beaucoup plus spécifique, car il ne visera que les symptômes rapportés par le patient. Qui plus est, «selon qu'on affirme au patient que c'est l'intensité de la douleur qui sera atténuée par le médicament plutôt que son aspect désagréable, ce sera un circuit différent dans

le cerveau qui sera modulé. Grâce au choix de mots particuliers utilisés, on peut déclencher des mécanismes plus spécifiques, tandis qu'avec des analgésiques, tout le système de la douleur est visé», précise-t-il.

### Les attentes

Deux mécanismes psychologiques peuvent induire l'effet placebo: les attentes et l'effet de conditionnement. «L'effet des attentes se manifeste quand le système de croyances du patient est bien arrimé aux symboles et suggestions qui sont proposés par le médecin et le contexte», explique M. Rainville.

Le sarrau que porte le médecin, le stéthoscope autour de son cou, son aptitude à mesurer la tension artérielle évoquent la connaissance et l'autorité médicales et vont générer une série d'attentes inconscientes quant à l'efficacité du traitement.

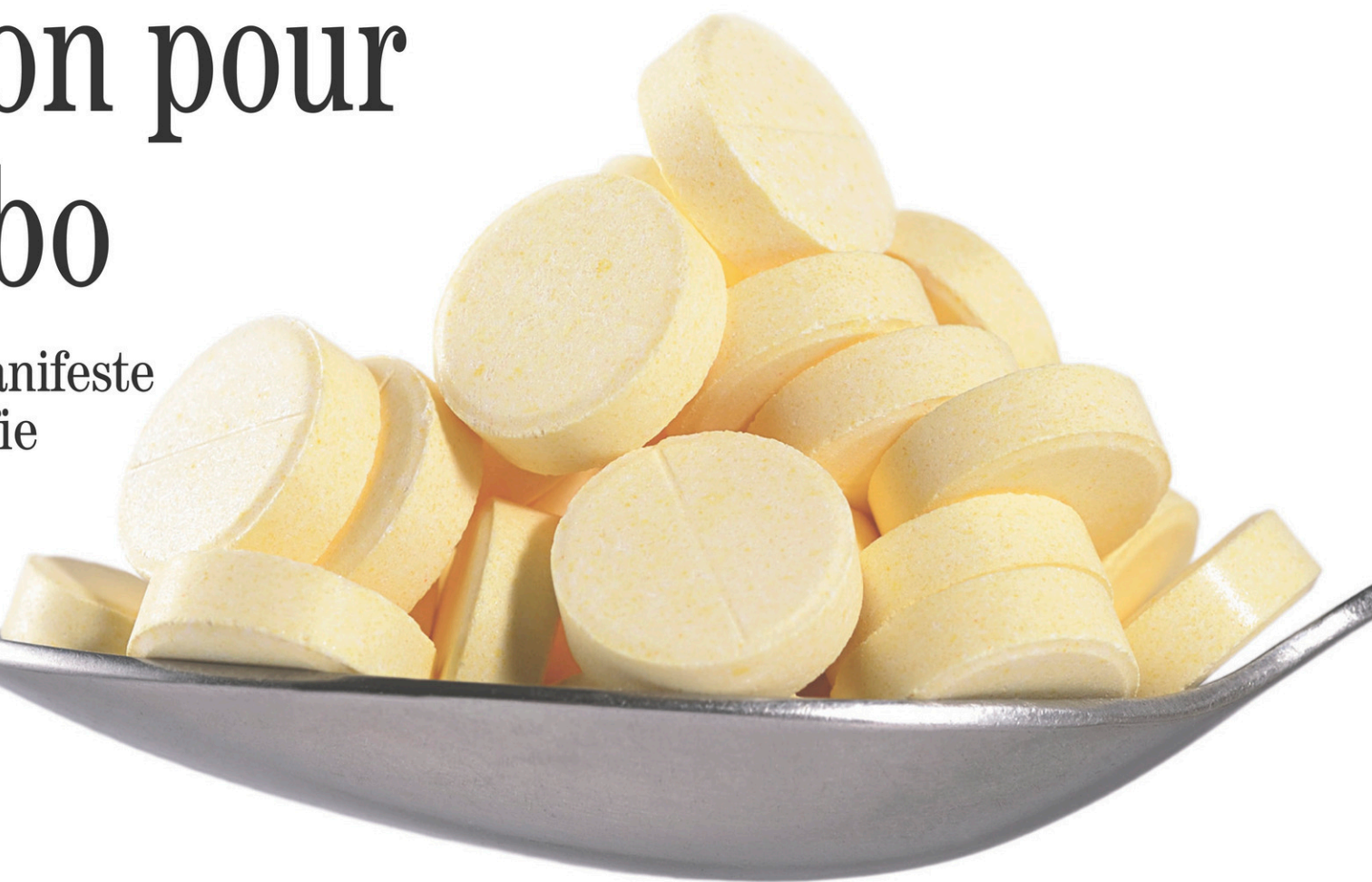
La suggestion du médecin qui affirme qu'il s'agit d'un bon traitement et que la plupart des gens qui le reçoivent vont mieux suscité pour sa part des attentes conscientes qui créent un espoir, un optimisme. Ces encouragements et ces symboles implicites dans le contexte du traitement servent à l'efficacité thérapeutique.

Le pouvoir des attentes est tel qu'il peut même induire un effet anti-thérapeutique, affirme le chercheur, qui a vérifié cette hypothèse par des expériences. «On a pu contrecarrer un effet analgésique réel et physiologique en affirmant au sujet que l'analgésique qu'on s'apprêtait à lui administrer induirait des douleurs. Les attentes d'inefficacité ou d'hyperalgésie que l'on avait suscitées ont carrément bloqué l'effet analgésique normalement attendu», raconte-t-il.

### L'effet de conditionnement

Un conditionnement inconscient peut aussi provoquer un effet placebo. Par exemple, répéter un certain rituel qui a jusque-là été associé à un effet thérapeutique pourra induire un effet placebo. «Ouvrir la pharmacie pour prendre des comprimés qu'on sait efficaces avant une migraine induit des effets bénéfiques ressentis avant même que l'agent pharmacologique entre en action», affirme Pierre Rainville, avant de rappeler une étude au cours de laquelle on a administré pendant plusieurs jours d'affilée une drogue provoquant la libération d'une hormone dans le sang.

Lorsqu'on a remplacé le médicament par un placebo administré au participant en respectant le même rituel (même comprimé, même lieu, même



« Les attentes que le médecin suscite chez son patient induisent la libération d'endorphines qui vont bloquer les signaux douloureux »

Pierre Rainville, directeur du Laboratoire de recherche en neuropsychologie de la douleur à l'Université de Montréal

« On commence aujourd'hui à comprendre comment un placebo peut même modifier le système immunitaire ! »

Amir Raz, professeur au Département de psychiatrie à l'Université McGill



PHOTOS ISTOCK

infirmière, même contexte), les chercheurs ont mesuré une augmentation de l'hormone dans le sang comparable à celle qui survenait après l'administration du vrai médicament.

«La réponse hormonale n'était peut-être pas d'une aussi grande amplitude qu'avec le médicament, mais il y avait néanmoins une réponse hormonale physiologique. Dans ce cas, on pense qu'il s'agit d'un conditionnement inconscient du système hormonal à la présentation du rituel thérapeutique. Ce phénomène de conditionnement a même été observé chez l'animal», relate M. Rainville, tout en rappelant que ce mécanisme de conditionnement a été démontré par Ivan Pavlov chez le chien.

### Neuro-anatomie

Des études de neuro-imagerie ont montré que l'effet placebo débute dans le cortex frontal du cerveau. «Les attentes induites par les suggestions verbales du médecin et les symboles perçus lors de l'entrée dans le cabinet du médecin déclenchent des mécanismes qui prennent naissance dans les lobes frontaux, qui envoient des signaux vers les systèmes

concernés: le tronc cérébral pour la douleur ou les noyaux gris centraux pour le contrôle moteur dans la maladie de Parkinson, par exemple», précise Pierre Rainville.

«Tout part de l'aire frontale, où nous traitons l'information et réfléchissons, où se forment nos pensées. De là, [des signaux nerveux] sont ensuite transmis aux systèmes bas, tels que les poumons, le système gastro-intestinal ou les vaisseaux sanguins. [Ces signaux nerveux] peuvent pousser les vaisseaux sanguins à se dilater, ce qui induira une baisse de la pression sanguine et un changement de la température de la peau», ajoute Amir Raz, professeur au Département de psychiatrie de l'Université McGill. «On commence aujourd'hui à comprendre comment un placebo peut même modifier le système immunitaire!»

Mais généralement, «l'effet placebo n'est pas une cure, il ne peut pas guérir. Il peut toutefois moduler les symptômes», souligne Pierre Rainville.

### Facteurs psychosociaux

Le genre d'empathie et de compassion que témoigne le

médecin à son patient ainsi que les caractéristiques culturelles et sociales qu'il partage avec lui seront déterminants dans l'efficacité du placebo, affirme Amir Raz.

«Toutes sortes de comportements [du thérapeute], un sourire, une poignée de main, un regard dans les yeux, un mouvement du visage, le ton de la voix, le genre d'attention accordée au patient, la compassion manifestée à son égard, pourront influencer l'effet placebo.»

«Tout ce qui établit un lien entre le thérapeute et son patient, comme le fait de parler la même langue, de partager la même culture, de vivre dans le même pays, d'avoir à peu près le même âge, d'être du même sexe, de porter tous les deux des lunettes, d'avoir tous les deux des enfants, a une grande importance, car ces éléments lient plus étroitement le thérapeute à son patient et font en sorte qu'ils ne sont plus des étrangers l'un pour l'autre.»

«Le patient n'est ainsi plus seul, le thérapeute comprend son problème et pourra le résoudre grâce à son expertise médicale», explique M. Raz.

### Les bons sujets

Les individus qui répondent bien à des placebos sont souvent des personnes qui se laissent facilement absorber par ce qu'elles font et qui sont capables de s'extraire mentalement de l'environnement dans lequel elles se trouvent, souligne Amir Raz. Ces personnes se laissent facilement entraîner et envoûtées par la musique qu'elles écoutent. Elles perdent la notion du temps lorsqu'elles lisent un bon roman. Elles tombent facilement amoureuses de l'acteur ou de l'actrice qui joue dans le film qu'elles regardent.

Si elles montent dans une voiture du métro pleine à craquer et qui pue, où c'est bruyant et où il fait chaud, elles arrivent à se dissocier de tout cela et à s'imaginer savourant la brise qui souffle sur une plage, donne comme exemple le chercheur, avant de souligner que les enfants sont également très sensibles à l'effet placebo parce qu'ils «font entièrement confiance aux adultes qui leur donnent le traitement, étant donné qu'ils sont encore dépendants financièrement et émotionnellement».